Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 056-215601261-20260618-CNE18062610-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARZAN

Séance du jeudi 18 juin 2026

Date de convocation :	10 juin 2026	Conseillers en exercice :	23
Date d'affichage :	10 juin 2026	Conseillers présents :	20
		Conseillers votants :	23

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le dix juin deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Denis LE RALLE, Maire.

Etaient présents : M. Denis LE RALLE, Mme Annie DRENO, M. Sylvain GUEDAS, Mme Sylvie BENNEKA, M. Augustin PAULAY, Mme Françoise HEBEL, M. Patrick MONNEREAU M. Christian TREMANT, Mme Marie-Pierre SANTERRE, M. Rémi MATHURIN, M. Réda OUKRINE, Mme Patricia TALIO, M. Jean-Marc NOEL, Mme Nathalie BANCEL, Mme Stéphanie LA MANNA, M. Morgan JOANNIC, Mme Camille LE PAGE, M. Jacky NAULIN, Mme Alexandra CONTRATTI, Mme Lise CRONIER.

Étaient absents excusés :
M. Jean-Pierre ZUCCHI a donné pouvoir à M. Denis LE RALLE.
Mme Rachelle HILLAIREAU a donné pouvoir à Mme Annie DRENO.
Mme Marie CATREVAUX a donné pouvoir à M. Sylvain GUEDAS.

Mme Françoise HEBEL a été élue secrétaire de séance.

- **Centre de gestion de la fonction publique territoriale – convention pour mission d'assistance au titre de la révision du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) des agents communaux - CNE180626-10**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il souhaite une revalorisation du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) des agents communaux, mis en œuvre en janvier 2021.

M. le Maire précise que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan (CDG56) avait accompagné la commune tout au long de cette mise en œuvre.

S'agissant de la réflexion autour de la revalorisation, M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter un nouvel accompagnement du CDG56, mais dans une dimension réduite. Il s'agirait en effet d'un accompagnement ponctuel du CDG56 pour appuyer les services de la commune en charge d'élaborer les propositions travaillées avec la commission ressources humaines.

M. le Maire indique que l'intervention du CDG56 est soumise à la signature d'une convention à bons de tirage, précisant que le coût horaire est de 89 €.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 056-215601261-20260618-CNE18062610-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la proposition et autorise M. le Maire à signer, avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan, la convention relative à une mission d'accompagnement de la commune au titre de la revalorisation du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) des agents communaux

Pour copie conforme,
MARZAN, le 22 juin 2026
Le Maire,
Denis LE RALLE